Quittance pour Cassonne Laboigne et
Cassonne de Montcaussou sa fille

LXXXIIII

Ce jourd'huy mil ix cens treize et le vingt neufuiesme jour de
Janvier par devant moy et les tesmoins cy apres escripts
Bertrand Laboigne du nom soubz
signé et personnellement estably pierre Laboigne natif du vieil
de Cassanioson paroisse de Rabanac et de present marchand
habitant du vieil de Leixaldie paroisse
dicelui de Sy bourg et archiprestre estre duchesne
prince et satisfait de cassonne Laboigne sa seur vefue de feu
feu Francz Montcaussou du vieil de Cassanioson presente et
assavoir de toute la costitution de dot et luy donner et
constituer par les feu feu Francois Montcaussou par contrat
receu par notaire et estably ledit le quatriesme de
febvrier mil sixcens dix portant contrat de mariage
dicelui Bertrand Laboigne et aussy de bailler et donner ledict
et les constituans audit lieu comme dessus ledit
lequel constituant et dot les pierre Laboigne pere
pour bien et comptant payer et satisfaire et icelui quitter tant
pour les cassonne Laboigne que cassonne de Montcaussou sa fille
et icelui feu Francz Montcaussou et toute action et interest
et droit de leur en quitter et toute action et contribution
et de prouvoir de leur en quitter dundit tout et contribution
tout ce qui en comprinse toutes actions et quittances
que les Laboigne pourroit avoir et debvoit faire
lesquelles actes la pierre ne pourroit que dame pierre
Laboigne aussy la pierre et Francz Montcaussou et obligeant
pierre et Antoy obligeant et ayants droit combrous
pierre et Antoy obligeant et ayants droit combrous
personnaux et pierre mosset biturantz de mosset
paroisse dudit lieu et Domdane soubz et Bernay debtz
du vieil de poinneyhal paroisse de marcellan
que dicte et les pierre Laboigne cassonne
Laboigne et aussy pierre dont pierre

Combrous

Combrous

Soussadel notaire